



14 rue du Leinster - CS 44502  
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

**C45 - Mai 2018**

# Formulation des réserves

Bien aborder une rencontre, c'est aussi savoir déposer les bonnes réserves au bon moment dans les formes prescrites.

Que ce soit pour les réserves d'avant-match, les réserves relatives aux terrains, les réserves concernant l'entrée d'un joueur ou les réserves techniques, des conditions de forme et de fond doivent être respectées sous peine d'irrecevabilité.

**Les éléments suivants sont donnés à titre indicatif, ils ne préjugent pas des décisions de la Commission compétente.**

## **Voici quelques rappels :**

Pour les rencontres de catégories Jeunes, jusqu'aux U19 et U18 F inclus, si le capitaine n'est pas majeur au jour du match, c'est le dirigeant licencié responsable, qui signe obligatoirement les réserves :

*« Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la qualification et/ou la participation... ».*

Vérifiez que les réserves déposées sont contresignées par l'arbitre et le Capitaine/dirigeant adverse compétent (et par l'arbitre-assistant concerné pour les réserves techniques).

*FMI : La Feuille de Match Informatisée reconnaît l'âge du capitaine signataire. Cependant, lorsque celui-ci est mineur pour que le nom du signataire affiché soit correct, il est impératif d'avoir identifié sur le banc de touche le dirigeant responsable en cochant la case « DR ».*

## **Confirmation de réserve (article 186 des R.G.)**

Les réserves sont confirmées dans les 48h00 ouvrables suivant le match par l'un quelconque des médias officiels (sur papier à entête ou cachet du club, par lettre recommandée ou par courriel via la messagerie officielle adressée au District de Football de Loire-Atlantique) adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

A la demande de la commission compétente, le club à l'origine de la procédure devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi.

## **Réclamations d'après-match (articles 141 bis et 187 des R.G.)**

Dans le cas où aucune réserve préalable n'a pas été formulée avant-match ou que les réserves formulées et confirmées sont irrecevables car non nominales, non ou insuffisamment motivées sur la feuille de match, la lettre de confirmation de ces réserves corrige ces manquements, cette confirmation de réserves doit être requalifiée en réclamation d'après match et traitée comme telle si, par ailleurs, elle respecte les conditions de recevabilité, la confirmation de réserve étant requalifiée en réclamation d'après match.

## **Si les réserves d'avant-match concernent la "totalité" des joueurs, il suffit d'inscrire :**

*« Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/dirigeant de (Nom du Club), porte des réserves sur la qualification et la participation au match de l'ensemble de l'équipe de (Nom de Club)» suivi de la motivation (voir Exemples de réserve).* N'inscrivez alors aucun nom !

**Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, plusieurs modèles de réserve sont préétablies par la F.F.F. Il suffit alors de les choisir suivant votre besoin. Cependant il est conseillé de vérifier que la formulation correspond bien à votre attente et qu'il n'y a pas de complément à faire suite les dispositions réglementaires locales.**

## EXEMPLES DE RESERVES D'AVANT-MATCH

Afin de poser les réserves d'avant-match sans encourir de rejet sur la forme, voici une liste non-exhaustive d'exemples généralement rencontrés. Vous conservez la possibilité de formuler et motiver vos réserves à votre convenance dans le respect des textes règlementaires.

### JOUEUR SANS LICENCE :

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom, référence de la pièce présentée), appartenant à (Nom du Club).

Motif : Ce joueur ne justifie pas de sa qualité de licencié sur la FMI, via FootCompagnons ou un listing extrait de Footclubs.

### JOUEUR SANS LICENCE NI PIECE D'IDENTITE :

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom), appartenant à (Nom du Club).

Motif : Ce joueur ne peut justifier de sa qualité de licencié, ni de pièce d'identité quelconque. Il n'a de ce fait pas le droit de prendre part au match.

### JOUEUR SANS LICENCE AVEC PIECE D'IDENTITE SANS PHOTO :

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom, référence de la pièce présentée), appartenant à (Nom de Club).

Motif : Ce joueur, sans justificatif de sa qualité de licencié, ni pièce d'identité avec photo, ne présente que (une carte de Sécurité Sociale ou autre n°) démunie de photographie. Cette pièce étant insuffisante pour justifier son identité et sa qualification, il n'a donc pas le droit de figurer sur la feuille de match.

### JOUEUR SANS LICENCE NI CERTIFICAT MEDICAL :

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom, référence de la pièce présentée), appartenant à (Nom de Club).

Motif : Ce joueur qui présente une pièce officielle d'identité (n° de la pièce d'identité), sans justificatif de sa qualité de licencié ni certificat médical (certificat de la demande de licence, ou autre justificatif médical manuscrit), n'a de ce fait pas le droit de figurer sur la feuille de match.

### JOUEUR SANS LICENCE REFUSANT DE SE DESSAISIR AUPRES DE L'ARBITRE DE LA PIECE D'IDENTITE NON OFFICIELLE PRODUITE :

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom, N° de licence), appartenant à (Nom du Club).

Motif : Ce joueur, qui ne présente ni justificatif de sa qualité de licencié, ni pièce officielle d'identité, refuse de laisser à la disposition de l'arbitre le document qu'il présente pour justifier de son identité. Il n'a donc pas le droit de figurer sur la feuille de match.

### DELAJ DE QUALIFICATION :

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom, N° de licence), appartenant à (Nom du Club).

Motif : Ce joueur ne présente pas les quatre jours francs règlementaires de qualification.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

### MATCH A REJOUER => QUALIFICATION DES JOUEURS :

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom, N° de licence), appartenant à (Nom du Club).

Motif : Ce joueur n'était pas licencié lors de la rencontre du (date) effectivement jouée (ou arrêtée) et donnée à rejouer ce jour. Il ne peut donc participer à la rencontre en application de l'article 120.2 des R.G.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

### ET/OU

Motif : Ce joueur était en état de suspension lors de de la rencontre du (date) effectivement jouée (ou arrêtée) et donnée à rejouer ce jour. Il ne peut donc participer à la rencontre en application de l'article 226.2 des R.G.

### JOUEUR LICENCIE APRES LE 31 JANVIER :

\* *Rappel : Ne sont pas visés par cette disposition les joueurs bénéficiant des dispositions de l'article 152.3 des R.G. de la L.F.P.L.*

- le joueur ou la joueuse renouvelant pour son club

- le joueur ou la joueuse qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résigne à son club ;

- le joueur ou la joueuse licenciés U6 à U19 et U6 F à U19 F participant à une compétition de jeunes, hors championnats nationaux de jeunes, qui se verra délivrer une licence avec la mention «surclassement non autorisé».

- le joueur ou la joueuse participant à une épreuve de Football Diversifié de niveau B.

- le joueur ou la joueuse évoluant dans une équipe des deux dernières divisions de district et uniquement pour la dernière équipe du club.

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e)de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom, N° de licence), appartenant à (Nom du Club).  
Motif : Ce joueur, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier (année en cours), ne peut prendre part à aucune compétition officielle.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

#### **PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE DE PLUS DE TROIS JOUEURS AYANT DISPUTE PLUS DE DIX MATCHS EN EQUIPE SUPERIEURE :**

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e)de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match des joueurs (Noms, Prénoms, N° de licence), appartenant à (Nom de Club).

Motif : Participation au cours des cinq rencontres de championnat de plus de trois joueurs ayant effectivement joué tout ou partie de plus de dix rencontres de championnat en équipe supérieure.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée (à compléter si nécessaire).**

#### **PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE LORSQUE L'EQUIPE SUPERIEURE NE JOUE PAS :**

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e)de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du (ou des) joueur(s) (Nom(s), Prénom(s), N° de licence), appartenant à (Nom de Club).

Motif : Ce(s) joueur(s), qui a (ont) participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de son (leur) club, ne peut (peuvent) être incorporé(s) en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour-ci ou dans les 24 heures.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

#### **PARTICIPATION AU DERNIER MATCH DE CHAMPIONNAT SENIORS :**

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e)de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du (ou des) joueur(s) (Nom(s), Prénom(s), N° de licence), appartenant à (Nom de Club).

Motif : Ce(s) joueur(s), qui a (ont) participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure de son (leur) club, ne peut (peuvent) être incorporé(s) en équipe inférieure lors du dernier match de championnat régional/départemental.

#### **PARTICIPATION A DEUX RENCONTRES LE MEME JOUR OU EN MOINS DE DEUX JOURS CONSECUTIFS :**

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e)de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Nom, Prénom, N° de licence), appartenant à (Nom du Club).

Motif : Ce joueur ayant disputé aujourd'hui une rencontre officielle avec son club, n'a pas le droit de rejouer ce jour, puisque l'article 151 des R.G de la F.F.F interdit de disputer plus d'une rencontre le même jour.

OU

Motif : Ce joueur ayant disputé hier une rencontre officielle avec son club, n'a pas le droit de jouer ce jour-ci, puisque l'article 151 des R.G de la F.F.F interdit de disputer plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

#### **PARTICIPATION DANS UNE CATEGORIE D'ÂGE NON AUTORISEE :**

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e)de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du (ou des) joueur(s) (Nom(s), Prénom(s), N° de licence), appartenant à (Nom de Club).

Motif : Ce joueur de catégorie d'âge (à préciser) n'est pas autorisé à participer à cette compétition (à préciser) de catégorie d'âge (à préciser).

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

#### **INTERDICTION DE SURCLASSEMENT :**

Je soussigné (Nom, Prénom, N° de licence) Capitaine de (Nom du club) porte des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur de (Club, Nom, Prénom, N° de licence).

Motif : La licence de ce joueur ne comporte pas d'autorisation médicale de surclassement.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

#### **INFRACTION AUX STATUTS DE L'ARBITRAGE :**

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e)de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du (ou des) joueur(s) (Nom(s), Prénom(s), N° de licence), appartenant à (Nom de Club).

Motif : Ce(s) joueur(s), titulaire(s) cette saison d'une licence « mutation », n'a (n'ont) pas le droit de participer au match du fait que le club se trouve en infraction avec le statut de l'arbitrage depuis (nombre) saison(s).

#### **NOMBRE DE JOUEURS MUTES :**

*Rappel : Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué de six unités ou augmenté jusqu'à deux unités dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des R.G.*

*Ces mutés supplémentaires sont utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.*

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e)de (Nom du Club), porte des réserves sur la **participation** au match des joueurs (Noms, Prénoms, N° de licence), appartenant à (Nom du Club).

Motif : Ces (Nombre) joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation, alors que le règlement limite à six leur inscription sur la feuille de match.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

#### NOMBRE DE JOUEURS MUTES HORS PERIODE NORMALE :

Je soussigné (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du club) porte des réserves sur la **participation** au match des joueurs de (Club, Suivi des Noms, Prénoms et N° de licence).

Motif : Ces (Nombre) joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation ont muté hors période normale alors que le règlement limite à deux leur inscription sur la feuille de match.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

#### FONCTION OFFICIELLE MALGRE UNE SUSPENSION :

Je soussigné, (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant(e) de (Nom du Club), porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du dirigeant (Nom, Prénom, N° de licence), appartenant à (Nom du Club).

Motif : Cette personne étant suspendue, il ne peut exercer aucune fonction officielle lors de cette rencontre.

#### JOUEUR LICENCIE SUSPENDU :

Je soussigné (Nom, Prénom, N° de licence) Capitaine de (Nom du Club), porte des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur de (Club, Nom, Prénom, N° de licence).

Motif : Ce joueur est sous le coup d'une suspension ferme, non purgée à ce jour. Il n'a donc pas le droit de disputer le match.

⇒ **Un modèle de réserve est proposé sur la Feuille de Match Informatisée.**

## EXEMPLE DE RESERVES EN COURS DE MATCH :

#### JOUEUR NON-INSCRIT SUR LA FEUILLE DE MATCH ENTRANT EN COURS DE PARTIE :

*Rappel : Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie, des réserves verbales motivées ou non sur la qualification, pourront être faites immédiatement en présence de l'arbitre, d'un arbitre assistant et du capitaine adverse. Ces réserves seront ensuite transcrites sur la feuille de match à la mi-temps ou après la partie par le capitaine réclamant. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et les contresignera. Un dirigeant peut assister le capitaine réclamant pour rédiger les réserves.*

Je soussigné (Nom, Prénom, N° de licence), Capitaine/Dirigeant de (Nom du club) porte des réserves sur la **qualification et la participation** au match du joueur (Noms, Prénoms, N° de licence) appartenant à (Nom du Club).

Motif : Ce joueur, non-inscrit sur la feuille de match au moment du coup d'envoi, se présente en cours de partie et ne présente pas de licence.

## POINT SUR LES RESERVES TECHNIQUES :

*Rappel : Au moment des réserves techniques, l'arbitre peut toujours revenir sur sa décision, tant que le jeu n'a pas repris.*

#### Le point sur la forme :

Les réserves techniques (art.146 des R.G.) peuvent être déposées à tout moment de la rencontre dès qu'un club estime qu'il y a une violation des lois du jeu par l'arbitre. La faute technique doit être formulée à l'arbitre par le capitaine/dirigeant à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée, ou s'il n'y a pas eu d'intervention de l'arbitre, au premier arrêt de jeu qui suit.

L'arbitre appelle alors le capitaine/dirigeant adverse et l'un des arbitres-assistants pour en prendre acte.

A la fin de la rencontre, l'arbitre inscrit les réserves sur la feuille d'arbitrage et les faits contresigner par le capitaine/dirigeant réclamant, le capitaine/dirigeant de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé. Les réserves techniques doivent être confirmées conformément à l'article 186 des R.G.

#### Le point sur le fond :

La faute technique ne sera retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a eu une incidence sur le résultat final de la rencontre.

## LE POINT SUR LES RESERVES RELATIVES AUX TERRAINS :

Les réserves au sujet des terrains ne pourront être formulées que 45 minutes au plus tard, avant l'heure officielle du coup d'envoi. Ces réserves doivent être confirmées conformément à l'article 186 des R.G.

## EVOCATION

En dehors de toutes réserves nominales, motivées et régulièrement confirmées, ou de toute réclamation, l'évocation par la commission compétente, est toujours possible, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de fraude sur l'identité d'un joueur ;
- d'infraction définie à l'article 207 des R.G. ;
- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.